



RÉCAPITULATIF DES AIDES AU SPORT



ASPTT ROUEN
CLUB OMNISPORTS
cultivons vos envies



Un dispositif de l'Etat

POUR QUI :

- Les enfants de **6 à 17 ans** (nés entre le 16.09.2005 et le 31.12.2017) révolus bénéficiant de l'**ARS**
- Les **étudiants boursiers jusqu'à 28 ans révolus**.
- Les personnes bénéficiant de l'**AAEH entre 6 et 20 ans** (nés entre le 1.06.2003 et le 31.12.2017)
- Les jeunes bénéficiant de l'**AAH entre 16 et 30 ans** (nés entre le 16.09.1992 et le 31.12.2007)



UTILISATION :

L'attribution est automatique (réception d'un mail). Lors de l'inscription, il suffit de **nous transmettre le code reçu par mail** pour obtenir la réduction de 50€, utilisable dès septembre (**utilisable avant le 31.12.2023**)

AVANTAGE :

Une aide financière de **50 €** pour financer tout ou une partie d'une inscription sportive



Atouts Normandie

Un dispositif de la Région Normandie

POUR QUI :

Tous les jeunes âgés de **15 à 25 ans résident** ou en formation **dans la région Normandie** ayant adhéré au volet Loisirs.

AVANTAGE :

30€ pour la pratique sportive ou artistique. Il existe d'autres avantages liés au cinéma ou aux spectacles.

UTILISATION :

Créer un compte sur le site web : atouts.normandie.fr et adhérer au **volet Loisirs** (10€).
Récupérer le **QR code** (ou le n° de la carte avec le code à 4 chiffres) et le présenter au club lors de l'inscription. Utilisable toute l'année scolaire.

Pass Jeunes 76



Un dispositif du département de Seine-Maritime

POUR QUI :

Les jeunes nés entre le **16.09.2007 et le 31.12.2017** dont la famille est **bénéficiaire de l'ARS ou de l'AEEH**.

AVANTAGE :

Prise en charge du montant de l'inscription **jusqu'à 50%** sur des associations sportives et culturelles (*possibilités de cumuler les deux*). Le montant de l'aide ne peut excéder **60€** pour la **1ère inscription** et **40€ pour la seconde** (*qui doit être culturelle si la 1ère est sportive*) soit une aide maximale de 100€ par an et par enfant.

UTILISATION :

Formuler la demande directement sur le portail du site internet du Département. **Fournir au club l'attestation ARS CAF où apparait le nom des enfants.**

La saisie doit être effectuée entre le 01.10.2023 et le 31.03.2024.



Contrat loisirs jeunes

POUR QUI :

Pour les jeunes âgés de **6 à 18 ans** résidant à Rouen et dont le **quotient familial** ne dépasse pas les **600€** en Août 2022.

Un dispositif de la Ville de Rouen



AVANTAGE :

Une aide financière allant jusqu'à **170€ dans la limite de 700 contrats**.

En échange, le jeune s'engage à être assidu(e) dans sa pratique (+ effectuer une action citoyenne obligatoire pour les plus de 11 ans).

UTILISATION :

Prendre **RDV avec l'équipe de Rouen Loisirs Jeunes** (permanences en septembre et octobre, voir sur le site de la ville).

-Il faudra fournir une attestation de quotient CAF et une attestation d'inscription avec le tarif de l'activité.

Aides de la CAF



Aide au temps libre

POUR QUI :

Les **allocataires de la CAF** qui bénéficient d'une prestation familiale pour leur **enfant à charge de moins de 20 ans**.

UTILISATION :

Il n'y a **pas de démarche à faire**. Si vous êtes éligibles vous recevrez les bons dans votre boîte aux lettres.

AVANTAGE :

Bons utilisables dans les associations sportives. **Le montant varie selon les revenus** de votre famille **et le nombre d'enfant** à votre charge.

Coupons Sport :

POUR QUI :

Les **allocataires de la CAF** ayant des enfants à charge âgés de **9 à 16 ans**.

AVANTAGE :

Les coupons peuvent payer une licence sportive. **Le montant dépend de votre quotient familial**

UTILISATION :

Si vous êtes éligible, vous recevrez au mois d'Août 2022 un **formulaire pour chacun de vos enfants** vous permettant d'obtenir les coupons Sport.

Une fois émis, ils sont valables du **31 Août au 30 Septembre** de l'année suivante.

Autres

Nous acceptons les règlements en chèques-vacances ANCV.

Un dispositif du département de Seine-Maritime

POUR QUI :

Les personnes en situation de handicap résidant en Seine-Maritime et âgées de plus de 16 ans. s.

UTILISATION :

Effectuer la demande en ligne en incluant tous les documents obligatoires scannés (MDPH, photocopie de la carte d'invalidité, facture acquittée...).

AVANTAGE :

L'aide permet d'alléger le coût de l'inscription annuelle avec une prise en charge à 50% de l'adhésion plafonnée à 60€.



Pass'sport santé 76

Un dispositif du département de Seine-Maritime

POUR QUI :

Les personnes souffrant de **maladie chronique** ayant **plus de 16 ans** ou pour les **personnes âgées sédentaires** résidant en Seine-Maritime. La personne doit être inscrite dans le processus **Pass'sport santé 76** de l'**IRMS2** ou de **Vital Action** ou **posséder une ordonnance** de son médecin traitant.

AVANTAGE :

Prise en charge de 50% du coût de l'adhésion à une structure sportive dans la **limite de 60€**

UTILISATION :

Être repéré par son médecin, l'Institut Régional de la Médecine du Sport et de la Santé ou Vital Action qui transmet une **attestation**. S'inscrire dans la structure sportive de votre choix.

Se rendre sur le service en ligne pour enregistrer votre demande de subvention. La demande doit être formulée entre le **1er Novembre 2023 et le 31 Mars 2024**.

Mutuelles prenant en charge l'Activité Physique Adaptée (APA)

Egalement appelées "Sport Santé", les "APA" recouvrent l'ensemble des activités physiques et sportives adaptées aux capacités des individus atteints de maladie chronique ou de handicap.

CNM Prévoyance Santé: Dans le cadre du sport sur ordonnance, la CNM prévoit un remboursement de l'APA des patients à hauteur de 200€ par an selon leur revenu.

SwissLife: Prise en charge concernant le sport prescrit aux patients atteints d'une ALD. Cette prise en charge s'élève à 50% du bilan physique de l'assuré qui pourra par la suite bénéficier de 3 programmes sportifs.

La Maif: La Maif s'engage à rembourser jusqu'à 500€ par an et par personne les séances de sports prescrites aux patients atteints d'une ALD.

Ociane Matmut: Prise en charge dans sa gamme Ociane Santé Evolution. La mutuelle rembourse jusqu'à 400€ (selon le niveau de la garantie choisi).

Harmonie Mutuelle: Prise en charge de 60€ à 240€ par an pour des séances d'APA à destination de ses bénéficiaires en ALD.

MAAF (Via la Mutuelle des Sportifs): Acti'forme est partenaire MAIF: 500€ sur 2 ans pour les personnes en ALD + Tests initiaux et finaux + suivi téléphonique.

AXA: Prise en charge de 200€ par an pour des séances d'APA pour les personnes en ALD.

Allianz: Prise en charge à hauteur de 500€.

Il ne vous reste plus qu'à vous inscrire dans l'une de nos sections !

++ Pour plus d'informations :

Siège social, 18 rue Maladrerie,
76035 ROUEN CEDEX

Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et 13h00 à 17h00.

E-mail: **rouen@asptt.com**

Téléphone: **02.35.12.65.40**

Site web: **rouen.asptt.com**

ASPTT ROUEN

CLUB OMNISPORTS
cultivons vos envies